

—On écrit de Milan, en date du 15 décembre :  
 « Il se répand à l'instant la nouvelle que des troubles graves auraient éclaté à Reggio et à Modène, par suite du refus du duc de Modène d'entrer dans la ligue douanière italienne. On prétend que la troupe a dû faire usage de ses armes, et qu'il y aurait eu des morts et des blessés. »

—On écrit de Rome, 14 décembre :  
 « La consulte a résolu à une grande majorité que le compte rendu des séances serait publié dans les journaux. Elle a, en outre, nommé une commission chargée de l'exécution de ce règlement. »

« L'amiral Parker et le général Adam ont été reçus en audience particulière par le pape; ils doivent quitter Rome aujourd'hui pour s'embarquer à Civita-Vecchia. »

« On connaît la démonstration à laquelle donna lieu, sous les fenêtres du consul de Suisse, la nouvelle de la défaite du Sonderbund, et le profond chagrin qu'en a éprouvé Pie IX. On a vu depuis les quelques lignes de désapprobation publiées par le gouvernement dans le *Diario*. Hier, dans la soirée, parut un écrit signé Piédro Géraldi, homme très-honoré dans Rome, par lequel il exhorted ses concitoyens à la modération et à la sagesse. Dans cet écrit, qui fut loué par le *Diario*, il s'élevait avec force contre les fauteurs de troubles, toujours prêts à s'emparer du moindre prétexte pour pousser à la guerre civile. »

« La feuille avait à peine circulé dans le Café-Neuf et dans celui des Beaux-Arts, qu'un attroupement considérable de jeunes gens se forma, et, courant à la recherche des crieurs publics, leur arrachait l'écrit des mains et le mettait en pièces. Alors éclatèrent des vociférations contre les Jésuites. L'exaltation allant toujours croissant, des voix proposèrent d'aller incendier l'imprimerie d'où était sorti cet écrit, laquelle est située au palais Sabini qui touche au Corso. Les torches allumées, la foule se dirigeait vers l'imprimerie, lorsque de nombreux détachements de garde civique vinrent s'opposer à l'exécution de cet odieux projet, en dispersant la multitude. »

« Dans la même soirée, vers onze heures, les Transteverins tentèrent d'exciter de nouveaux désordres. Le lieutenant-colonel de carabinieri, Tavanna, accourut chez le pros-gouverneur, et, ne l'ayant pas rencontré, se rendit chez le cardinal Ferretti. Le cardinal fit battre aussitôt la générale dans tous les quartiers, et montant en carrosse, vint au Transtevere, à la tête des dragons et d'autres troupes. La foule fut promptement dispersée, et les quelques hommes arrêtés donnaient pour excuse à la révolte le manque de travail et de pain. »

« Il est évident que la véritable cause du mouvement consiste dans des manœuvres, dans des intrigues coupables. »

« Pendant l'éméute, le bruit courait dans Rome que les dragons avaient fait usage de leurs armes, et beaucoup de gens, bien que convaincus de la fausseté de cette accusation, cherchaient à la propager. »

« Les troupes restèrent sous les armes toute la nuit et la cavalerie tint ses chevaux sellés jusqu'au jour. »

« Le gouvernement a fait distribuer le lendemain 30 bajouques aux individus sans travail du quartier transteverin. Cependant toutes les personnes de sens considèrent la misère comme un vain prétexte que l'on exploite pour soulever le peuple et le pousser à de grands désordres. »

—On écrit de Gênes, 16 décembre :  
 « On dit que des mesures importantes seront publiées pour la nouvelle année; on parle d'une amnistie générale et d'une charte octroyée. La première mesure paraît certaine, mais la seconde est encore bien douteuse. »

« Il est question d'envoyer le comte de Collombiano en mission extraordinaire à Naples, afin de persuader au roi Ferdinand d'entrer dans la ligue italienne. On désire que cette mission fût confiée au comte Balbo ou au comte de Cavara, personnes très-estimées pour leurs opinions libérales. »

« Le duc de Modène n'a pas encore adhéré à la ligue douanière, mais il a consenti à ce que le territoire de Massa-Carrara, qui sépare la Toscane des Etats sardes, soit considéré comme neutre pour le passage des marchandises. Mgr Corboli-Bussi, le comte Ricci et le chevalier Martini, représentants de Rome, de la Sardaigne et de la Toscane, ont déjà quitté Modène. »

« Le duc de Lucques est toujours à Gênes avec sa femme et son fils; sa belle-fille, sœur du duc de Bordeaux, est à Turin. »

« Le roi Charles-Albert est toujours un peu souffrant. »

—Nous lisons dans une lettre de Naples en date du 16 décembre :

« Notre ville vient d'être le théâtre d'un mouvement auquel les défenses de la police donnent un nouveau caractère de gravité. Depuis plusieurs jours on annonçait une émeute à laquelle, à cause de cette annonce, peu de personnes voulaient croire; elle a eu pourtant lieu le 14, à six heures du soir. Trois cents personnes environ se sont portées à la rue de Tolède, du côté du *Largo della Carità*, en répitant les cris qui avaient déjà été poussés le 23 et le 25 novembre. Cette foule se dirigea ensuite vers l'hôtel du nonco, monsieur Garibaldi, qui était sorti. Après les acclamations d'usage, elle redescendit bientôt la rue de Tolède qui aboutit à la place du Palais. Les soldats de la police, les gendarmes et quelques pelotons de hussards voulurent barrer le chemin à cette troupe qui était armée; mais elle résista, et il fallut employer la force. Dans cette collision, il y eut plusieurs blessés. Quatre jeunes gens de la classe bourgeoise ont été transportés à l'hospice dans un état alarmant; deux gendarmes sont gravement atteints; un autre est mort des suites d'un coup de canne à poignard qui lui a été donné, dit-on, par un maître d'armes nommé Parisi. Un soldat de la police a été tué sur place, et deux autres sont sérieusement blessés. A huit heures, le rassemblement s'est dispersé. Le journal officiel a pour la première fois rompu le silence à propos de ces manifestations. »

« A Messine, la position ne s'est pas améliorée. Le major réchal Landi, que le gouvernement n'a pas voulu éloigner, a quitté sa maison en ville pour habiter la forteresse, d'où il ne sort plus. La garnison n'a plus guère de rapports avec les habitants de la ville. »

« Le duc de Serra-Capriola est arrivé ce matin, 16, à Naples, avec sa famille. »

« L'affaire de Ferrare vient d'être arrangée. Voici dans quels termes le journal officiel de Rome du 16 décembre rend compte du résultat des négociations qui ont eu lieu à ce sujet :

« En réservant entièrement des deux côtés la question de droit, il a été convenu entre le gouvernement de S. S. et celui de S. M. I. et R. que le soin de tenir garnison dans la ville de Ferrare sera rendu aux troupes pontificales. »

« L'éminentissime et révérendissime cardinal Ciocchi, qui, pour les motifs urgents de santé, était allé respirer à Paris, doit retourner expressément à Ferrare pour assister et pour veiller à la reprise tranquille et régulière des postes. »

« Pour éviter toute supposition gratuite, il importe que le public sache que cette difficile négociation, si heureusement terminée, a été réglée de manière à n'engager nullement le passé ou l'avenir dans la question de droit, à respecter la dignité

des deux cours dans l'exécution, tout en sauvegardant, sous tous les rapports, les intérêts de la population de Ferrare. »

—Nos avis de Turin sont du 15 courant.  
 La *Gazette piémontaise* de cette date contient les ordonnances royales qui nomment le marquis Alferi di Sostegno et le comte de Castagneto, secrétaires d'Etat. Ces deux personnes complètent le ministère piémontais dans le sens libéral.

—On lit dans la *Gazette Piémontaise* du 29 décembre la proclamation par laquelle les ministres du duché de Parme annoncent à la population la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, et déclarent qu'à partir de ce jour l'administration du duché aura lieu au nom de l'enfant Charles Ludovic de Bourbon (ex-duc de Lucques) auquel on a expédié un courrier à cette occasion.

Le même journal annonce que le 8 décembre il y a eu à Lucques une émeute considérable qui aurait été provoquée par la lecture faite dans un café d'un article de la *Rivista* de Florence.

ANGLETERRE.

—Le *Correspondant* apprécie avec une juste sévérité la politique du cabinet que préside lord Palmerston :

« Nous espérons bien, dit notre estimable confrère, que désormais aucun de nos amis ne nous reprochera plus d'attaquer lord Palmerston et sa politique. Il faudra qu'on se résigne à voir dans les entreprises incessantes de ce ministre tracassier et dans l'adhésion évidente de l'Angleterre à sa politique autre chose que la revanche des mariages espagnols. On assure que le duc de Broglie revient de Londres outré des procédés du ministre anglais, et que, dans ces derniers temps, ces deux hommes d'Etat ont fait assaut de manières désobligeantes l'un envers l'autre, au point qu'il n'a manqué qu'une scène tout-à-fait à l'anglaise pour compléter la rupture. Toute la hauteur, dont M. le duc de Broglie est capable, n'atteindra jamais à ce que mérite la conduite de lord Palmerston. »

« Et après tout, que gagnera l'Angleterre à avoir allumé le feu aux quatre coins du continent,—quand la dernière église sera fermée en Espagne, faute d'un salaire pour empêcher le prêtre de mourir de faim;—quand la reine dona Maria de Portugal sera morte de quelque fausse couche causée par une nouvelle insolence de l'ambassadeur britannique;—quand les vaisseaux anglais, à force de rôder autour de la Sicile, auront provoqué quelques vagues sanglantes contre le gouvernement napolitain;—quand lord Minto aura poussé les Italiens à quelque attentat à la liberté du Pontife;—quand la Grèce, veuve du seul homme qui pouvait la sauver, verra les derniers restes de son indépendance, à peine reconquis, immolés aux rancunes de sir Edmond Lyons;—quand sir Stratford Canning aura sanctionné les crimes de la Suisse radicale avant de pousser sur Athènes les vaisseaux de Tahir-Pacha;—l'Angleterre y gagnera de prolonger de quelques années sa monstrueuse grandeur d'industrie et de commerce, et de répandre de nouveaux ses produits sur les cadavres de l'Espagne, du Portugal, de l'empire ottoman et de la Grèce. Eh ! qui sert donc à l'Angleterre ces retours au bien, ces vertus privées, cette dignité de l'existence individuelle, cette courtoisie des classes instruites, et le penchant de tant de citoyens pour les idées généreuses, si tout cela réuni ne forme qu'un complice du ministre le plus brouillon et le plus haïssable qui ait siégé depuis cinquante ans peut-être dans les cabinets de l'Europe ? »

« J'accorde encore que les vieilles jalousies de l'Angleterre se soient réveillées, et que le besoin d'abaisser de nouveau la France fasse passer conclamation sur tant de monstruosités politiques. Lorsqu'un tel sentiment a été pendant plusieurs siècles la passion dominante d'une nation et le point culminant de son patriotisme, il n'est pas étonnant que l'expiration d'un tel préjugé rencontre autant d'obstacles. Mais l'Angleterre actuelle est-elle plus digne d'intérêt dans les questions intérieures qui la préoccupent ? Lord John Russell a prononcé un fort beau discours sur l'émancipation des Juifs, cette émanipation qu'on avait refusée à la justice, mais qu'on accorde à l'or des Rothschild. Il a parlé noblement de l'égalité de nos lois en matière de religion, et du grand exemple que nous donnons sous ce rapport aux autres peuples. La discussion sur les rapports diplomatiques à établir avec la cour de Rome, celle du bill destiné à faire disparaître les exclusions dont les catholiques sont encore l'objet, ont donné lieu à des professions de foi d'un caractère véritablement libéral. Lord Artundell, surtout, s'est expliqué sur les iniques reproches dont l'action du catholicisme ne cesse d'être l'objet, avec un franche et une éloquence dignes de ce que les tribunes du continent ont fait entendre de plus élevé. Et à côté de ces manifestations qui attestent une civilisation éclairée et tolérante, l'Angleterre n'a d'autre remède à appliquer aux maux de l'Irlande qu'un bill de coercition; et le même ministre qui, au nom de son libéralisme et de la liberté, faisait tomber naguère, sur cette même question, le cabinet de sir Robert Peel, ne rougit pas de présenter, à son tour, des mesures exactement semblables ! »

« Il est vrai qu'on prétend que l'Irlande est incorrigible, et que les attentats contre les personnes s'y multiplient d'une manière effrayante; un mot c'est une nation qu'il faut mettre hors la loi. »

« Nous faisons remarquer, quant à nous, que l'auteur de l'Irlande a vu mourir de la faim un huitième de sa population, sans que pour cela l'ordre social fut gravement troublé dans son sein. Quand on a supporté une telle épreuve avec une patience aussi héroïque, on a bien le droit d'être entendu dans sa défense; mais O'Connell a pu seul forcer l'égoïsme impitoyable de l'Angleterre à prêter l'oreille à la défense de l'Irlande. »

« La Pologne,—la Suisse,—la Grèce,—l'Espagne,—l'Irlande ! Mon Dieu ! mon Dieu ! que l'humanité souffre en ce moment, et que le monde a besoin que votre miséricorde vienne adoucir votre justice ! »

SUISSE.

—La diète s'est réunie le 23 décembre. Les nouveaux députés d'Unterwald et de Fribourg se sont naturellement empressés de se féliciter des événements qui les ont envoyés au sein de la diète, et de faire amende honorable au nom de leurs cantons qui avaient été égarés par de mauvaises influences. Le député de Fribourg, M. Bussard, a communiqué l'arrêt de son gouvernement qui expulse les Jésuites et leurs affiliés, et celui qui sépare Fribourg du Sonderbund.

Unterwald ayant demandé des délais pour le paiement de la contribution de 80,000 fr. à laquelle il a été condamné, la commission nommée pour examiner cette demande conclut affirmativement. Mais un assez long débat s'est engagé à ce sujet; les radicaux ont dit qu'il y avait des banquiers à Bâle et à Neuchâtel, et la demande d'Unterwald a été de nouveau renvoyée à la commission.

Une pétition de citoyens du canton de Vaud a été adressée à la diète pour demander que Neuchâtel soit condamné à une plus forte amende, et que ce canton soit, comme ceux du Sonderbund, soumis à l'occupation militaire. —On écrit du canton de Vaud que le colonel Billiet a éta-

bli son quartier-général à Vevey, étant chargé du commandement des troupes d'occupation de Frébourg et du Valais.

Dans le Valais, il y a eu quelques élections conservatrices très-prononcées. M. Adrien de Gourtin, ancien député à la diète, et deux autres personnes de même famille ont été nommés membres du grand conseil.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 28 JANVIER 1848.

ENCORE LES MINISTRES.

Nous disions dans notre feuille de mardi que nous croyons que la seule conduite honorable et honorable, pour le ministère actuel, est de remettre ses portefeuilles au représentant de notre souveraineté. Nous ne nous imaginons pas que messieurs les ministres pussent résister à une telle idée, mais nous nous trompons. Il paraît en effet que nos ministres ont bien, et ils ont, songé à quitter leurs portefeuilles ministériels et à rentrer dans la vie privée, mais comme ils prétendent avoir toujours agi constitutionnellement, ils ne veulent pas se départir de cette ligne de conduite sur la fin de leur carrière de ministres. Ils ont donc eu recours ces jours-ci à l'histoire du parlement anglais; ils ont cherché quelle était la marche suivie invariablement par les ministères de la métropole, et il paraît qu'ils n'y ont rencontré aucun précédent qui puisse leur permettre de résigner avant la convocation du parlement et avant de s'être assurés des sentiments de la majorité. Nous ne doutons pas que ce soit avec peine qu'ils se soumettent à garder encore leurs emplois pendant quelque temps, cependant ils y sont obligés pour ne pas créer un précédent. Pour notre part, nous ne nous donnerons pas la peine de feuilleter toute l'histoire du parlement anglais; nous ne nous rappelons, il est vrai, aucun précédent à cet égard; mais nous nous souvenons fort bien de ce que disent les lois, les lois infaillibles du bon sens, de l'honneur, et de l'équité. Nous nous souvenons bien que ces lois ne prescrivent, dans la position où se trouvent actuellement les ministres, rien autre chose de leur part qu'une résignation immédiate purement et simplement; en voici les raisons. Les ministres sont au pouvoir, ils assemblent le parlement, et dans ce parlement ils se trouvent avoir l'immense majorité d'une voix. Ce parlement est bientôt dissous, les élections se font de toutes parts, et le peuple, au lieu de réélire les membres qui ont voté pour les ministres, les remplace dans dix-neuf comtés par des réformistes, par des membres qui se déclarent publiquement opposés à ces mêmes ministres. Les élections faites, il se trouve que les ministériels sont aux anti-ministériels dans la proportion d'un est à trois. Eh bien ! qu'est-ce que cela signifie ? ce résultat montre-t-il un surcroît de forces pour le ministère ? cela montre-t-il que le peuple se déclare en faveur de celui-ci ? Bien loin de là ; c'est un événement qui prouve à l'évidence que les ministres sont impopulaires, que le peuple en est fatigué; qu'il désire les changer, en un mot qu'il n'en veut plus. Dans une pareille situation et dans un pays où on prétend régir par le gouvernement responsable, les ministres peuvent-ils se dire qu'ils ont une alternative à choisir ? Ils ont un seul moment de se soumettre à ce suprême jugement ? Non ; nous le répétons, chaque semaine, chaque jour, chaque heure de retard, est autant de semaines de jours et d'heures de rébellion à la volonté populaire, et d'une dictature fondée par une puissance étrangère au peuple. Car celui-ci, en se prononçant d'une manière aussi formelle, n'a évidemment pas eu seulement en vue de se débarrasser de son ministère actuel lorsque le parlement s'assemblera ; il a encore eu en vue de s'en débarrasser immédiatement, puisque déjà aujourd'hui il lui montre par son verdict que ses actions passées lui enlèvent la confiance publique. Ainsi, il nous semble qu'il n'était et qu'il n'est nul besoin de recourir à l'histoire du parlement anglais pour y chercher des précédents ; c'est au bon sens, à l'honneur, à l'équité qu'il faut avoir recours ; leur réponse aux ministres ne peut être autre que celle-ci : « Résignez ! » Qu'ils y aient recours, ils pourront juger par eux-mêmes.

D'ailleurs, sans aller bien loin, que l'on se rappelle le discours prononcé par Lord Elgin à la chambre des communes en 1841. Ce discours, dont nous avons donné mardi un extrait, prouve assez que ce que nous soutenons dans notre dernière feuille est l'expression des sentiments de bien des hommes éminents, et de lord Elgin en particulier. Le noble Lord en effet disait aux ministres anglais, qui s'obstinaient à se cramponner au pouvoir, que le pays devait s'attendre qu'ils résigneraient après avoir connu le résultat des élections qui étaient contre eux. Il ajoutait qu'ils n'eussent pas dû attendre la convocation du parlement et un vote de non-confiance pour rendre leurs portefeuilles et céder leurs places. Ainsi lord Elgin disait alors aux ministres anglais ce que nous disons aux ministres du Canada. Les premiers voulaient suivre l'ancienne coutume, ils ne voulaient pas créer de précédents et ils attendirent le vote de non-confiance. Nos ministres veulent faire de même ; avouons cependant que nous ne nous y attendions pas. Nous pensons qu'ils ne voudraient pas terminer leur carrière ministérielle par un acte aussi impopulaire, par une obstination inutile, une rébellion à la volonté de la majorité; nous espérons qu'ils voudraient au moins laisser en partant un souvenir quelque peu agréable de leur présence aux premières places du pays; notre espérance est déçue. Serait-ce trop par hasard de demander à nos ministres que du moins ils se rendent au désir suivant ? Nous leur demandons, au nom de nos compatriotes, qu'ils ne persistent pas à faire proroger le parlement au mois de mars et à ne le faire assembler qu'au commencement de la navigation. Nous leur disons au contraire que, puisqu'ils ne désirent pas créer de précédents, ils veuillent bien aviser Son Excellence de convoquer les chambres pour la dépêche des affaires, et cela immédiatement, avant le mois de mars, sous le plus court délai possible. Cette demande, ce nous semble, est toute naturelle et ne peut être refusée; si l'on tient tant aux usages du parlement anglais, on ne refusera pas non plus de suivre les lois de l'équité, lorsque celles-ci surtout peuvent admettre les premiers. Or, les usages du parlement anglais étant conservés, il n'est que de stricte convenance et de strict devoir de ne garder les portefeuilles que le peuple veut avoir que juste le temps nécessaire pour assembler la législature. Nous ne pouvons ainsi demander moins que nous ne demandons, puisque notre demande a pour soutien l'équité, la justice, l'honneur

et le bon sens. Nous nous attendons donc à voir cette demande suivie d'une réponse favorable, qui ne peut être qu'une proclamation paraissant dans la *Gazette Officielle* de demain, révoquant celle de samedi dernier, et annonçant la convocation des chambres dans la période de temps la moins longue voulue par la loi. Sans cela, le peuple du pays aura un terrible reproche à faire à ces mêmes ministres, il aura un terrible grief contre eux, il aura à leur demander quel est le respect dû à la volonté de la majorité.

LA REVUE CANADIENNE ET LE PILOT.

La semaine dernière, notre confrère de la *Revue Canadienne* ne fut un mot à dire au *Pilot* à propos d'un article où l'éditeur de ce dernier journal disait que M. Etienne Parent avait montré depuis quatre ans que toutes ses sympathies sont en faveur du ministère qui est encore au pouvoir à l'heure qu'il est, et que certainement M. Parent devait s'attendre à voir le même sort que les ministres, ce qui veut dire perdre sa place. La *Revue Canadienne* n'a pas essayé de démontrer que M. Parent ne fût pas tel que le dit le *Pilot*; seulement elle ajoute : « Son attachement (celle de M. Parent) à ses compatriotes et les difficultés de sa position pourraient aider à une époque future à modifier cette opinion considérablement. » Voilà tout ce que la *Revue* présente pour justifier M. E. Parent. Mais elle ajoute : « Pour nous, nous aurions désiré seulement que le *Pilot* s'abstint de prononcer *ex cathedra*, laissant aux hommes politiques du Bas-Canada et à la presse Canadienne Française à décider finalement sur une matière qui est plus particulièrement de leur compétence, et non pas *within their province*, comme le dit le *Transcript*. Le rédacteur du *Pilot*, comme il est facile de l'imaginer, n'a pas été fort content de ce petit article de la *Revue Canadienne*. Il avoue qu'il a eu peine à en croire ses yeux; qu'il se mit à se froter les yeux et à regarder à la tête du journal pour s'assurer s'il ne lisait pas *l'Aurore des Canadas*. Pour notre part, nous dirons d'abord franchement que nous doutons fort que l'article en question soit de la plume de l'éditeur-en-chef de la *Revue Canadienne*. Nous croyons la rumeur qui en fait la production d'un autre écrivain et qui va même jusqu'à donner le nom de celui-ci. Ensuite sans considérer le fond de la question qui est de savoir si réellement M. Parent est un ministériel (ce qui se décidera plus tard), nous dirons franchement que le principe, émis à la fin du petit article de la *Revue*, que cette matière est plus particulièrement de la compétence de la presse Canadienne Française, est à notre avis un principe inadmissible. Car c'est une chose reconnue que le journaliste, quelque soit sa langue, a un droit incontestable à discuter les actes publics des fonctionnaires de l'Etat. Nous ajoutons donc qu'il appartient tout autant au *Pilot* qu'à la presse canadienne française à prendre l'initiative dans l'affaire dont il s'agit, et nous espérons que les explications, que notre confrère de la *Revue* ne manquera pas de donner au sujet de l'article qui a paru dans ses colonnes, montreront, à n'en pas douter, que notre confrère est d'une opinion différente, et qu'il ne reconnaît pas cet article pour sien.

LA LECTURE DE M. LEVESQUE.

Nous avons assisté hier soir à la lecture de M. Lévesque dans la salle de l'Institut Canadien, et nous nous empressons d'en dire un mot malgré le peu de temps et d'espace que nous avons. M. Lévesque n'a, à notre avis, bien rempli sa tâche ; il nous a fait une description bien vraie et bien belle de notre pays ; il nous en a fait voir les beautés principales, et en a considéré la configuration d'une manière originale et parfaitement juste, du moins autant que nous avons pu en juger par la simple lecture que nous avons entendue. Puis il nous a montré combien ces qualités physiques du Canada influent sur le caractère, les mœurs et les usages de ses habitants, nous aurions beaucoup à dire sur l'une et l'autre partie de cette lecture, mais il nous est impossible de le faire aujourd'hui. Qu'il nous suffise de souhaiter que M. Lévesque se rende au désir de l'Institut et du nombreux auditoire de dames et de messieurs qui remplissent hier soir la salle de l'Institut, et qu'il laisse la presse du pays donner la publicité à son travail.

Lettre du major Campbell à Son Honneur le maire de Montréal, en réponse à l'adresse à S. M. sur l'émigration. Maison du gouvernement, Montréal 31 décembre 1847.

Monsieur,—J'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer que le comte Grey a mis l'adresse de la corporation de Montréal, au sujet de l'émigration en Canada, devant la reine, qu'il a plu à Sa Majesté de la recevoir bien gracieusement, et que, conformément aux ordres de S. M., ses conseils privés (confidential servants) sont employés à considérer minutement quelles sont les mesures qu'il peut être convenable d'adopter, afin de se conformer aux justes desirs exprimés dans cette adresse, en prévenant, autant qu'il est possible à la nature humaine, le retour de calamités aussi déplorables que celles qui ont été et qui sont sur le point de finir, ont pesé non seulement sur les émigrés qui ont quitté les rives anglaises, mais encore par le moyen de ceux-ci sur les habitants des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre, etc. etc. T. E. Campbell, Major.

L'hon. McDonald, le nouveau commissaire des terres, est attendu à Montréal d'heure en heure. M. McDonald ne vient, dit-on, que pour signer certains documents qui exigent sa signature, et il entend résigner ensuite, lors même que ses collègues ne voudraient pas suivre son exemple. Si tel est le cas, nous pouvons dire que M. McDonald est un homme qui comprend sa position et qui sait ce qu'il doit à son pays. Ses collègues pourraient-ils après cela continuer à se cramponner au pouvoir ?

M. GALE.—On continue encore à faire courir le bruit que M. le juge Gale a intention de se retirer et de laisser vacante sa place sur le banc ; on désigne déjà M. Badgley comme devant lui succéder. Nous avons cependant la confiance que M. Gale ne voudra pas se prêter à un pareil tripotage, et qu'il attendra le nouveau parlement pour en obtenir ouvertement une pension, que lui offre, dit-on, le ministère actuel qui se trouve avoir celle du juge Reid à sa disposition, et qui serait assez aise de trouver une case pour M. Badgley.